

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2024

Convocation du 05/03/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

L'An deux mille vingt-quatre, le douze du mois de mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusées :

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie

Secrétaire de séance : M. Guillaume DUDÉ

DCM2024-03-034 **Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal :**

Acte 5.4.1 : Institution et vie politique – délégation de fonctions

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2020-06-054 en date du 09 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

→ Marchés publics prévus en section d'investissement du budget primitif entre 40 000€ et 90 000€

✓ Pas de marchés ponctuels de ces montants en dehors des marchés des cimes de Courcy et de traversée de bourg

→ Concessions dans le cimetière :

1. Concession cavurne – case 16, pour 30 ans
2. Concession cavurne – case 15, pour 15 ans
3. Concession cavurne – case 17, pour 15 ans
4. Concession pleine terre – emplacement H 131, pour 50 ans
5. Concession pleine terre – emplacement H 132, pour 50 ans
6. Concession pleine terre – emplacement H 133, pour 50 ans
7. Concession pleine terre – emplacement H 134, pour 50 ans
8. Concession pleine terre – emplacement H 135, pour 50 ans

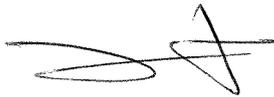
9. Concession columbarium n°2 – case 16, pour 15 ans
10. Concession pleine terre – emplacement H 136, pour 30 ans
11. Concession cavurne – case 18, pour 15 ans

→ Droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :

Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner suivantes

- ✓ 2023-01 : propriété située 7, rue de Bélier cadastrée section ZP n° 308,
- ✓ 2023-02 : propriété située 371 rue des Malgagnes cadastrée section ZS n° 165
- ✓ 2023-03 : propriété située 11, rue de Marconnay cadastrée section AC n° 290,
- ✓ 2023-04 : propriété située 7, rue de l'église cadastrée section AB n° 27,
- ✓ 2023-05 : propriété située 32, avenue Goupil de Bouillé cadastrée section D parcelles n° 588 et 589,
- ✓ 2023-06 : propriété située 16, rue de la fontaine st Maurille cadastrée sections AB n° 77 et AB n°376,
- ✓ 2023-07 : propriété située 17, allée des caves cadastrée sections AC n° 305,
- ✓ 2023-08 : propriété située 16, route des caves cadastrée sections AC n° 340 et 343,
- ✓ 2023-09 : propriété située 28 rue Alcide Mitonneau, cadastrée section D n° 157,
- ✓ 2023-10 : propriété située 7, rue de Montsoreau cadastrée section AB n°279 et n°280,
- ✓ 2023-11 : propriété située 08, 10, rue Diane de Méridor cadastrée section AB n° 447,
- ✓ 2023-12 : propriété située Les Bas Champs cadastrée section ZS n° 185 – 191 - 199 et 200,

Le secrétaire,
Guillaume DUDÉ



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

